

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015

A la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 4 mai 2015 à 19h30.

Sont présents: Madame Julie D'Astous et Messieurs Renaud Fortin, Sylvain Caron, Stéphane Berger, Fernand Caron et Pascal D'Astous tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon. La directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente et l'inspecteur municipal, monsieur Germain Therriault.

Prière, et bienvenue de monsieur le maire.

RÉSOLUTION 099-2015 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 100-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté .

RÉSOLUTION 101-2015 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu que ce procès-verbal est adopté .

****INDICATEURS DE GESTION**

La directrice générale fait la lecture des indicateurs de gestion.

****RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT : monsieur Renaud Fortin informe le conseil que les travaux électriques de la patinoire se feront sous peu

O.T.J. : monsieur Pascal D'Astous nous donne les résultats de décembre 2014, janvier et février 2015

BIBLIO MUNICIPALE : aucun point

RAPPORT DE L'INSPECTEUR ET DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS : Permis de rénovation délivré à Luc Beaulieu et Club L'étang du Moulin et un permis de démolition à Gaétan Berger.

RÉSOLUTION 102-2015 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Pascal D'Astous et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste totalisant **23,049.13\$**.

RÉSOLUTION 103-2015 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 212-2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière peut modifier, abroger ou remplacer son règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur Stéphane Berger, à la séance extraordinaire du 16 janvier dernier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenu une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 20 mars 2015, conformément à la Loi ;

CONSIDÉRANT QU' aucune signature n'a été enregistrée lors de la procédure d'enregistrement pour les personnes habiles à voter le 21 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Caron, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que le conseil adopte, par la présente,

Le règlement numéro 212-2015 modifiant le règlement de zonage 193-2012 en vue d'introduire un nouveau découpage des zones en milieu agricole, de revoir les limites de certaines zones résidentielles et industrielles et de corriger quelques dispositions générales

QUE le règlement est inscrit aux livres des règlements et est comme s'il était ici au long récité.

QUE la secrétaire-trésorière de la Municipalité soit et est autorisée par les présentes à publier tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du règlement soit transmis à la MRC de Rimouski-Neigette.

RÉSOLUTION 104-2015 EMPLOYÉS D'ÉTÉ

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu d'autoriser l'engagement de monsieur Antonin Berger (sur demande de monsieur Germain Therriault, responsable des travaux publics) pour opérer, entretenir et réparer les véhicules de la municipalité et procéder à la collecte des matières résiduelles, au tarif décrété par la résolution 351-2010 auquel est ajoutée le taux d'indexation en vigueur cumulé à chaque année.

Les étudiants seront embauchés au tarif de 10.55\$/heure. Les travailleurs adultes occasionnels recevront 12.45\$/heure.

RÉSOLUTION 105-2015 REDDITION DES COMPTES 2014

ATTENDU QUE : le Ministère des Transports a versé une compensation de **51,549\$** pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE : les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont la municipalité est responsable et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE : la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' : un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de comptes, l'annexe B dûment complétée ou un rapport spécial de vérification externe;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

RÉSOLUTION 106-2015 AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE : des travaux de terrassement et de gravelage sont nécessaires sur le rang 4 ouest, la traverse du rang 4 est au rang 5 est et remplacement de ponceaux afin de maximiser l'état du chemin dont le coût des travaux est estimé à 30,000\$;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière demande au Ministre des Transports, monsieur Robert Poëti, une subvention de **20,000\$** pour la réalisation des travaux précités, estimés à **30,000\$**.

RÉSOLUTION 107-2015 TRAVAUX DE BROUAGE DES CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE : des travaux de broyage des chemins doivent être exécutés afin d'améliorer la visibilité des usagers et permettre de vider les fossés au maximum;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière demande à Excavation Chabot de Rimouski, de procéder aux travaux de broyage aux endroits stratégiques déterminés par la municipalité, dont le coût estimé est de **10,000\$**.

RÉSOLUTION 108-2015 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA TABLE DES LOISIRS NEIGETTE

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu de nommer monsieur Pascal D'Astous, représentant pour siéger à la Table des loisirs Neigette.

RÉSOLUTION 109-2015 CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE : des travaux d'isolation du toit et des murs doivent être exécutés avant la pose du revêtement extérieur de la salle communautaire;

ATTENDU QUE : ces travaux sont admissibles dans le cadre du programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

ATTENDU QUE : la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière désire inclure ces travaux à la programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ;

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu d'accepter la soumission de **17,190\$** excluant les taxes de Menuiserie Gérald Pigeon de St-Eugène-de-Ladrière et par ailleurs, d'inclure ces travaux à la programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ.

RÉSOLUTION 110-2015 CONTRAT DE RÉTROCESSION

ATTENDU QUE : monsieur Jean-Paul Fortin, acquéreur du lot numéro 4147491 situé sur la rue Nicolas Rioux par contrat notarié signé le 1^e février 2013;

ATTENDU QUE : ce contrat stipulait que l'acquéreur avait un délai de 24 mois suivant la date de signature de l'acte notarié pour faire débiter des travaux de fondation d'une habitation;

ATTENDU QUE : n'ayant pas respecté les délais et engagements prévus au contrat, la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière désire obtenir la rétrocession du terrain portant le numéro 4147491;

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu unanimement de demander par lettre à monsieur Jean-Paul Fortin d'entreprendre les démarches avec un notaire pour la signature d'un contrat de rétrocession du terrain en faveur de la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière.

RÉSOLUTION 111-2015 MONTANT FORFAITAIRE POUR L'ENTRETIEN DU CIMETIÈRE ET DE LA COUR DE L'ÉGLISE

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu d'embaucher madame Odette Berger pour l'exécution des travaux d'entretien du cimetière et de la cour de l'église pour l'année 2015 et lui verser un montant forfaitaire de **1,650\$**.

RÉSOLUTION 112-2015 TERRE POUR LE CIMETIÈRE

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Pascal D'Astous et résolu de faire l'achat de 3 voyages de terre noire pour le cimetière.

RÉSOLUTION 113-2015 ACHAT D'UNE UNITÉ D'URGENCE

CONSIDERANT que le véhicule d'intervention 656 de la municipalité de Saint-Fabien ne respecte plus les normes ULC S515 pour les véhicules d'intervention lors d'un incendie ;

CONSIDERANT qu'un tel véhicule d'intervention est essentiel pour transporter les pinces de désincarcération ;

CONSIDERANT que ledit véhicule d'intervention sert également de poste de commandement et transporte le matériel requis lors des interventions;

CONSIDERANT que le véhicule est utilisé par les pompiers comme lieu de refuge lors des interventions ;

CONSIDERANT que le véhicule intervient pour les trois municipalités du secteur Ouest de la MRC Rimouski-Neigette, soit Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Fabien et Saint-Valérien ;

CONSIDERANT que la MRC Rimouski-Neigette a depuis 2007 la compétence reconnue en matière d'incendies ;

CONSIDERANT qu'il est préférable, parce que plus rentable, que les trois Municipalités fassent un achat collectif du véhicule nécessaire pour répondre à leurs besoins et ce, via la MRC ;

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité

De demander au Service régional des incendies de la MRC Rimouski-Neigette

DE procéder à l'achat d'un véhicule d'intervention pour le secteur Ouest, véhicule capable de répondre aux appels qui nécessitent l'utilisation des pinces de désincarcérations,

et en cas de réponse à un appel d'incendie, de servir de refuge aux pompiers et de poste de commandement ;

DE prendre en compte le fait que le véhicule sera stationné à la caserne de Saint-Fabien et qu'il devra pouvoir rentrer dans la bâtisse existante en exigeant le moins de modification possible ;

DE comparer les options disponibles tant pour un véhicule usagé que pour un véhicule neuf ;

DE faire toute les démarches pour trouver les subventions disponibles afin de réduire le coût dudit véhicule ;

DE procéder à l'appel d'offre selon les règles du MAMOT pour l'achat d'un véhicule n'excédant pas 225 000\$;

DE procéder à l'achat du véhicule s'il répond à tous les critères à prendre en compte, via un emprunt sur une période maximale de 20 ans, tel que permis selon les règles du MAMOT, et en répartir le coût selon la « répartition-incendie » en vigueur pour le secteur Ouest de la MRC Rimouski-Neigette soit :

Saint-Eugène-de-Ladrière :	14.14 %
Saint-Fabien :	58.81 %
Saint-Valérien :	27.05 %

RÉSOLUTION 114-2015 DEMANDE DU CLUB LES INCONNUS

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger , appuyé de madame Julie D'astous et résolu de verser **725\$** au club Les Inconnus pour les activités de la Fête de la St-Jean-Baptiste.

SUIVI DES DOSSIERS

RÉSOLUTION 115-2015 GATEAU POUR SOULIGNER LE 50^E ANNIVERSAIRE DE VIE SACERDOTALE DES CURÉS HINS ET VIGNOLA

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin , appuyé de monsieur Pascal D'Astous et résolu de payer pour la fabrication d'un gâteau pour 200 personnes pour souligner l'anniversaire des curés ci-haut mentionnés lors du diner de hot-dogs annuel du 14 juin , offert par la municipalité.

*****La collecte des gros rebuts se fera le 20 mai 2015.**

RÉSOLUTION 116-2015 CONSULTATION POUR GRANDS RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger , appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu d'expédier à la MRC de Rimouski-Neigette et à la FQM, une copie du document dûment rempli, relatif aux consultations régionales des acteurs municipaux préalables au Grand rendez-vous des régions qui sera présenté à Québec.

RÉSOLUTION 117-2015 FACTURATION POUR COLLECTE DE COMPOSTAGE EXÉCUTÉ PAR ST-FABIEN

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous , appuyé de madame Julie D'Astous et résolu unanimement d'accepter la facture relative à la collecte des matières résiduelles et du compostage effectuée par la municipalité de ST-Fabien pour messieurs Claude et Francis Hammond, résidents de St-Eugène-de-Ladrière.

RÉSOLUTION 118-2015 SEMAINE DES PERSONNES HANDICAPÉS

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu que la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière décrète la semaine du 1^e au 7 juin, semaine des personnes handicapées.

RÉSOLUTION 119-2015 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Sylvain Caron appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité à 23h.30.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger, dir.générale
& Sec/trésorière